

STOP AU FIASCO de la terminale bac pro !

**Services publics, salaires, retraites, voie pro...
POUR UN BUDGET JUSTE ET SOLIDAIRE**

EN BREF

Nous former syndicalement pour connaître et défendre nos droits

Un des rôles du syndicat est de former ses syndiqué·es et les personnels, dont le premier droit est la formation syndicale (12 jours d'autorisation d'absence par an). Ces formations permettent d'enrichir ses connaissances mais également d'échanger entre collègues, d'expliquer nos mandats et de construire des propositions pour améliorer le quotidien dans les établissements et la voie professionnelle. Face aux éléments de langage des gouvernements et ministres qui masquent souvent la réalité, les stages offrent une analyse approfondie des réformes (sur la Protection Sociale Complémentaire par exemple) en les replaçant dans leur contexte et en mesurant les conséquences. Ne pas se limiter à la communication officielle contribue à construire les mobilisations nécessaires. Pour connaître l'offre de formation, contactez votre section académique qui est informée des stages nationaux et académiques du SNUEP-FSU et des autres syndicats de la FSU. Pour certain·es collègues, la formation syndicale est une première rencontre avec le SNUEP-FSU. D'où l'importance, dans chaque établissement, de diffuser largement la liste des stages et d'en expliquer le rôle. Parler syndicalisation devient plus facile auprès des collègues qui ont profité d'un stage. ■

Serge Bertrand



↑ Lors de la rentrée des stagiaires, le SNUEP-FSU est présent pour accueillir et informer. Ici à Nantes fin août.

MAYOTTE

Le SNUEP-FSU mobilisé pour les conditions de travail

À Mayotte, les rentrées scolaires se suivent et se ressemblent. Même quand l'équipe dirigeante est entièrement renouvelée, la désorganisation perdure...



© Akim Ghali

Dix mois après le passage du cyclone Chido, la rentrée scolaire a été très laborieuse, au milieu des coupures d'eau et des violences multiples qui menacent toujours le quotidien. Tous les établissements scolaires ont connu un démarrage difficile en raison du manque persistant et criant de professeur·es, d'AED, d'équipes mobiles de sécurité, d'assistantes sociales, d'infirmières scolaires... Cela a généré des dysfonctionnements importants et plutôt inédits lors d'une rentrée.

Le lycée de Sada en est un exemple caractéristique. Les emplois du temps, conçus 24 h avant la pré-rentree du personnel, étaient incohérents sur le plan pédagogique : non-respect des volumes horaires et des enseignements, attributions erronées des salles, cours avec 45 voire 55 élèves, groupes non faits ou déséquilibrés, absence de pause méridienne pour certaines classes, déplacement de certain·es élèves pour 1 h de cours le samedi de 10 h à 11 h ou cours programmé le samedi de 12 h à 13 h...

Cette situation a amené les personnels à se mobiliser plusieurs fois avec le SNUEP-FSU et l'intersyndicale, afin de dénoncer les inadmissibles conditions d'exercice et conditions d'accueil des élèves. Les parents d'élèves, conscients de cette rentrée ratée, ont bloqué l'accès au lycée à deux reprises. Pour finir, ce sont les lycéen·nes qui ont manifesté leur mécontentement devant tant d'incompétence. ■

Ali Habla

SUR LE TERRAIN

Déterminé·es à agir



Le SNUEP-FSU est mobilisé également auprès des contractuel·les qui n'ont pas reçu de salaire fin septembre et qui continuent de venir travailler sous les pressions psychologiques des hiérarchies. Plus de 250 anomalies ont été signalées au rectorat, une carence due à l'insuffisance de personnel ainsi qu'au manque de formation des collègues administratifs dont beaucoup sont en grande souffrance.

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE P2

Mayotte : le SNUEP-FSU mobilisé pour les conditions de travail • Connaître et défendre nos droits

ACTUALITÉ P4 À 6

Les lycées pros en tension • Terminale bac pro : des modifications très insuffisantes ! • DNB • Diplômes des Métiers d'Art

DOSSIER P7 À 10

Quelle formation initiale des PLP ?

MÉTIERS P11

Protection sociale, une solidarité écornée • ISOE : des nouveautés • Mutations

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 & 13

Avenir Pro : évolutions à venir • Une convention des temps de l'enfant : pour quoi faire ? • Le rythme s'accélère en lycée pro

ENTRETIEN P14 & 15

Pourquoi la réduction du temps scolaire aggrave-t-elle les inégalités sociales et genrées ?



© Marie-Caroline Guérin

Fermetures de services publics, gel des revalorisations, réduction des dotations des associations... Quand un gouvernement coupe dans les budgets, les femmes sont les premières à en payer le prix, en tant qu'agente et en tant qu'usagère.

REFUSER L'AUSTÉRITÉ, FAIRE LE CHOIX DES SOLIDARITÉS

Les macronistes et la droite abusent de faux arguments sur le « surendettement » et rejouent l'antienne de l'absence d'alternative.



Depuis septembre, l'exigence de justice sociale, fiscale et environnementale domine les débats publics. Bayrou, Lecomu..., l'enjeu se situe au-delà du nom du Premier ministre et de la composition du gouvernement. La revendication qui s'exprime dans les multiples mobilisations sectorielles et interprofessionnelles est celle d'une rupture avec les politiques renforçant les inégalités et les injustices. Menacés dans leurs privilèges, grands patrons et ultrariches sont passés à l'offensive dans les médias pour tenter de dénigrer la remise en cause du système leur profitant, et ainsi mieux la contrer.

Les macronistes et la droite abusent de faux arguments sur le « surendettement » et rejouent l'antienne de l'absence d'alternative. L'heure de vérité prônée par Bayrou en comparant l'État à un ménage n'a aucun sens. L'État emprunte pour payer les intérêts et non rembourser la dette qui a servi à financer les investissements publics utilisés aujourd'hui et qui le seront encore demain. Pour aller à l'école, un·e élève ne commence pas par construire les bâtiments et embaucher ses professeur·es, le système éducatif existe grâce à la dépense publique antérieure.

Répéter que chaque seconde la dette de la France augmente de 5 000 euros n'a qu'un seul but : faire peur et refuser toute autre politique que celle de la réduction des dépenses publiques. Pourtant, le rapport sénatorial sur les aides publiques aux entreprises, publié en juillet dernier, a révélé que ces aides coûtent 6 690 euros par seconde (211 milliards par an).

Par la lutte syndicale contre les politiques d'austérité, synonymes de casse des services publics et des solidarités, imposons des décisions plus justes s'appuyant notamment sur la hausse des recettes. Ensemble, luttons pour obtenir d'autres choix budgétaires et imposer d'autres alternatives pour l'enseignement professionnel public. ■

Stéphane Leroy
Co-secrétaire général

Début septembre, le ministère a reconnu officiellement que la situation dans les lycées professionnels ne s'était pas améliorée par rapport à l'an passé, conséquence directe de l'augmentation des effectifs et des politiques d'austérité budgétaire.

CHIFFRE CLÉ

15 %

CHACQUE ANNÉE DEPUIS CINQ ANS, PLUS DE 15 % DU BUDGET ALLOUÉ PAR LE PARLEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC N'EST PAS UTILISÉ. LA « VALORISATION » NE S'EST TOUJOURS PAS TRADUITE DANS LES ACTES.



BON À SAVOIR

L'indemnité ex-ZEP reconduite

Début septembre, le ministère annonçait la suppression de l'IMP qui compensait l'arrêt, en 2015, de l'indemnité ex-ZEP. Cette IMP avait succédé à la clause de sauvegarde obtenue par les organisations syndicales. Le ministère semblait déterminé à stopper brutalement ce dispositif, provoquant, dès octobre, une perte de salaire importante pour les collègues qui exercent toujours dans les mêmes conditions. Le SNUEP-FSU a aussitôt rendu publique cette décision et le ministère a finalement fait volte-face, prolongeant, pour une année, le versement de cette IMP. ■

Muriel Billaux

DÉJÀ SOUS AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

LES LYCÉES PROS EN TENSION

Les rectorats ayant ouvert peu de nouvelles places ou formations, la pratique du surbooking a été renouvelée dans bon nombre d'académies pour répondre à la demande des élèves vers la voie professionnelle après la 3^e. Les remontées des collègues font état de classes de seconde bac pro et 1^{ère} CAP en surnombre dans un quart des lycées pros, notamment dans les métropoles. Il n'est pas rare que cela empêche les cours en atelier, faute de matériel ou de travail en sécurité.

En plus de classes surchargées, les élèves n'ont pas toutes et tous eu un ou une enseignant-e devant eux : un lycée pro sur deux manquait d'au moins un-e PLP la première semaine de septembre. Autant dire que les remplacements de collègues malades en cours d'année seront rares... Pour le SNUEP-FSU, le recours à la contractualisation n'est pas la solution pour répondre à la crise d'attractivité.

LL *Au refus d'ouvertures de classes, les rectorats ajoutent de nouvelles restrictions par manque de budget pour finir l'année civile.*

Au refus d'ouvertures de classes, les rectorats ajoutent de nouvelles restrictions par manque de budget pour finir l'année civile : réduction du pass Culture, des HSE et IMP, non-remplacement avant 3 semaines d'absence, non-remboursement des frais de PFMP. La formation des élèves est entravée avant même qu'elle ne débute.

Cette situation est la conséquence des contre-réformes et de l'austérité qui déshabillent les lycées pros publics. Le SNUEP-FSU exige un plan d'urgence permettant la revalorisation du métier de PLP par les salaires et l'ouverture de formations pour limiter à 24 le nombre d'élèves en bac pro et à 12 en CAP. ■

Axel Benoist





BON À SAVOIR

Calendrier 2026 du bac pro

Les épreuves écrites du bac pro, y compris la PSE, se dérouleront du 28 mai au 3 juin 2026, puis les oraux de projet commenceront le 24 juin. Toutes les notes seront à remonter au plus tard le 3 juillet et les résultats seront publiés le 7 juillet. Les candidat·es (et les examinateur·rices) concerné·es par l'oral de contrôle seront convoqué·es du 8 au 10 juillet.

TERMINALE BAC PRO

Des modifications très insuffisantes

Après le fiasco de la fin d'année 2024-2025, le ministère a tardivement modifié le déroulement de la terminale bac pro pour cette année scolaire. Si le parcours différencié devient un « parcours personnalisé », le principe de tri des élèves reste identique et le fiasco a toutes les raisons de se reproduire.

La modification majeure apportée au parcours en Y est sa durée : elle passe de 6 à 4 semaines. Cela permet de regagner 62 h de cours, mais sur les 170 h perdues avec cette réforme, il en reste 108 à reconquérir !

Une nouvelle circulaire devrait paraître pour remplacer celle de 2025 devenue caduque, mais l'organisation de ces 4 semaines restera surtout fixée au niveau de l'établissement et n'empêchera pas les pressions locales. Celles-ci pourraient même s'accroître car il faudra faire la même chose en moins de temps !

Une autre modification importante tant pour la préparation des élèves à l'épreuve que pour la progression mise en place par les collègues : la PSE réintègre les épreuves écrites et ne sera plus isolée en toute fin de cursus.

Le SNUEP-FSU reste opposé à ce parcours « personnalisé ». Il est, en effet, indispensable de restituer toutes les heures de cours supprimées à chaque réforme si on veut vraiment aider les élèves, tant à s'insérer correctement dans la vie active qu'à poursuivre leurs études. Avec l'intersyndicale nationale, le SNUEP-FSU continue son combat et participe activement à la nécessaire mobilisation des personnels pour faire disparaître ce parcours inutile et retrouver des examens mi-juin. ■

Franck Feras

EN BREF

Inclusion, mauvaise méthode

Sans bilan des quatre départements pilotes, le gouvernement veut imposer 500 PAS¹ dès cette rentrée. Le Sénat a adopté la loi « école inclusive » en juin, mais l'échec de la commission mixte paritaire renvoie le texte à l'automne dans les deux chambres. Modalités floues, confusion entre PIAL et PAS, AESH précaires, inclusion fragilisée : le SNUEP-FSU dénonce ce passage en

force et appelle à se mobiliser pour une école vraiment inclusive. ■

Rafikha Bettayeb

Vigilance sur la carte des formations

La carte des formations sera bientôt étudiée dans les CREFOP de la plupart des Régions. Le principe reste le même : construire une carte répondant aux besoins locaux des entreprises. D'où la multiplication des CS² et des FCIL³, diplômes sans enseignement général qui leur sont adaptés. Ces ouvertures se font à budget constant, au détriment

d'autres formations comme le CAP, le bac pro et le BTS. Alors, avant d'accepter l'implantation de ce type de formation, il est crucial de se poser la question : quelles autres formations seront impactées par des fermetures ? ■

Christophe Tristan

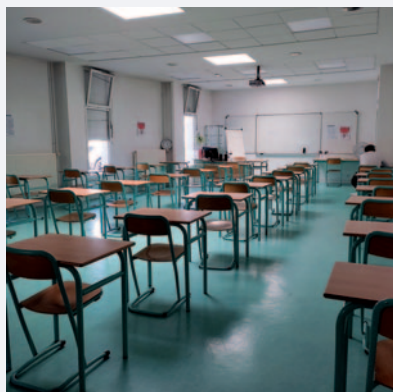
Austérité pour le pass Culture !

Le ministère modifie le décret et l'arrêté de la partie collective du pass Culture, afin de supprimer le montant alloué par élève qui variait de 20 à 30 €. Celui-ci sera uniquement déterminé en fonction des crédits

inscrits en loi de finances. Les actions culturelles éligibles sont recentrées sur « la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture, les artistes et autres professionnels », « la pratique artistique et scientifique » et « l'acquisition de connaissances et le développement de l'esprit critique ». Vu le contexte de forte contrainte budgétaire, c'est une cure d'austérité qui attend la culture ! ■

Jérôme Dammerey

1. Pôles d'appui à la scolarité
2. Certificats de spécialisation
3. Formations complémentaires d'initiative locale



DNB : retour des moyennes, épreuves modifiées

Finis l'évaluation du socle : à partir de la session 2026, il est remplacé par la moyenne sur 20 de l'année de 3^e (hors enseignements facultatifs). Cela correspond à la demande du SNUEP-FSU d'en finir avec les points attribués selon la maîtrise des compétences du socle.

En conséquence, la moyenne de la

découverte professionnelle compte pour le DNB. Une harmonisation des résultats sera réalisée au sein des académies par une commission.

Les quatre épreuves écrites et l'épreuve orale représentent désormais 60 % de la note finale, chacune avec le coefficient 2, sauf l'Histoire-Géographie (1,5) séparée de l'EMC (0,5). Ces deux disciplines et les Sciences ont donc désormais un poids plus important car égal au Français et aux Mathématiques. Pour l'épreuve orale, la maîtrise du sujet l'emporte (12 points) sur l'expression orale (8 points).

Axel Benoist



BON À SAVOIR

3^e prépa-métiers : non à un projet local d'évaluation (PLE)

Avec le retour de la prise en compte des moyennes disciplinaires pour le DNB et la parution fin août d'une nouvelle note de service sur les modalités d'évaluation du contrôle continu en LGT, certaines directions de collège poussent à la mise en place d'un PLE. Or, le PLE n'a pas d'existence réglementaire au collège.

Collectivement, refusons les pressions exercées pour imposer des pratiques d'évaluations et les uniformiser. En agissant ainsi, les directions remettent en cause notre liberté pédagogique.

DIPLÔMES DES MÉTIERS D'ART

Passage en force du ministère

Le ministère vient d'engager une réforme d'ampleur du Brevet des Métiers d'Art (BMA) sans le moindre dialogue social, sans concertation avec les personnels ni prise en compte des réalités du terrain, hormis la pression des grandes entreprises du luxe.



CHIFFRE CLÉ

10 000

C'EST LE NOMBRE D'ÉLÈVES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT CONCERNÉ-ES PAR LA RÉFORME DE LA FILIÈRE DES MÉTIERS D'ART. CE SONT EN TOUT 90 ÉTABLISSEMENTS REGROUPANT 22 SPÉCIALITÉS ET OPTIONS QUI SERONT TOUCHÉS.

Cette réforme supprime un an de formation aux élèves, comme pour le bac pro en 3 ans, tout en leur imposant le désastreux parcours Y en terminale. Elle s'appuie sur un rapport caché de l'inspection générale qui, tout en prétendant vouloir rendre la filière plus lisible, invite surtout à répondre « aux besoins de compétences » de certaines employeuses et à développer les parcours en apprentissage.

La réforme provoquera des changements dans les cartes de formation avec une disparition prévisible de CAP liés à ces métiers, les élèves pouvant accéder au nouveau Brevet National des Métiers d'Art (BNMA) dès la sortie du collège. En conséquence, le public de ces BNMA n'aura plus rien à voir avec celui actuellement accueilli en BMA. Enfin, toute notion de créativité disparaît du BNMA, ce type de compétence étant dorénavant l'apanage du supérieur.

Il s'agit là d'une attaque frontale contre la qualité de la formation des jeunes se destinant aux métiers d'art et de l'artisanat. Elle compromet leur avenir professionnel, orchestre une déprofessionnalisation des filières d'art et fragilise des filières exigeantes, notamment les CAP, pourtant garantes d'un savoir-faire reconnu mondialement. Elle est en totale contradiction avec la communication gouvernementale qui prétend valoriser l'artisanat, la filière d'exception, le « Made in France ».

Le SNUEP-FSU s'oppose fermement à cette réforme précipitée et destructrice. ■

Franck Feras





QUELLE FORMATION INITIALE DES PLP ?

Lorsque les gouvernants veulent réformer la voie professionnelle, ils invoquent l'amélioration de l'insertion professionnelle. S'agissant des concours enseignants, ils se justifient plutôt par la nécessité de relancer l'attractivité. Les réformes se suivent et ont en commun de traiter à la marge les professeur-es de lycée pro, voire de les oublier. Celle en cours, instituant le concours à bac +3, n'y fait pas exception. Conditions d'accès irréfléchies, formation exsangue, modalités d'affectations mal définies... L'impréparation, flagrante, concourt à rendre le CAPLP encore moins attractif.

Dossier réalisé par : Frédéric Allègre, Muriel Billaux, Fabien Mélanie, Pascal Michelon, Coralie Raveau

“ Les candidat-es avec un master n'ont pas d'autre choix que de se présenter au concours L3 et se retrouveront doublement pénalisés, par la suppression du concours M2 et par une affectation au barème !

Quand les réformes aggravent la crise de recrutement

Pour Jean-Michel Blanquer, le problème de l'attractivité ne résidait pas dans les salaires mais dans un manque de professionnalisation des concours. Il a donc décidé de décaler le concours en fin de master, de mettre en place des dispositifs de préprofessionnalisation et d'ajouter un entretien d'embauche aux épreuves.

La FSU et le SNUEP n'ont eu de cesse de dénoncer cette réforme dont le bilan est catastrophique (voir Chiffres clés p.9). Comme prévu, la crise du recrutement n'a fait que s'accroître. L'échec de cette réforme ne pouvant plus être contesté, un nouveau projet a été présenté pour rénover encore une fois les concours et la formation initiale des enseignant-es.

Les gouvernements se sont succédé, mais le projet reste inchangé avec le

« retour » des concours au niveau licence. Il ne s'agit pas d'un retour à la situation antérieure à la maîtrise (réforme Sarkozy) avec un concours passé après la licence, puisque ce dernier sera passé au cours de la 3^e année de licence (L3). Et c'est là que le bât blesse : les futur-es candidat-es devront préparer en même temps leur licence et le concours.

Et les PLP dans tout ça ? Seules les disciplines de l'enseignement général sont concernées par cette réforme.

Initialement, le projet prévoyait d'y intégrer des disciplines professionnelles (Éco-Gestion, STMS et Biotechnologies). Le SNUEP-FSU a dénoncé l'absurdité de cette situation : pour ces disciplines, on relevait le niveau de recrutement alors même que la mesure-phare de la réforme consistait à l'abaisser. Le

SNUEP-FSU a finalement obtenu le maintien des conditions actuelles de recrutement (cf. Bon à savoir p.9).

Une nouvelle réforme qui brouille les pistes

Parmi les éléments dénoncés par le SNUEP-FSU, il y a le calendrier contraint et la précipitation de la mise en œuvre. Annoncée soudainement, sans réelle concertation, la réforme est entrée en vigueur cette année dans quasiment toutes les sections de l'enseignement professionnel alors même que de nombreuses questions restent en suspens.

Résultat : un flou généralisé qui déstabilise tout le monde. Quant aux universités, elles doivent adapter leurs maquettes dans l'urgence, sans moyens

supplémentaires ni visibilité à long terme.

Cette précipitation ne fait qu'accroître le sentiment d'improvisation. Au lieu de renforcer l'attractivité du métier, elle contribue à éloigner davantage les candidat-es potentiel-les et à affaiblir la crédibilité du système.

L'enseignement professionnel est le grand oublié de cette réforme. Alors que l'attention se concentre sur les disciplines générales avec le retour du concours en L3 et l'instauration d'un nouveau schéma de master, les PLP des disciplines professionnelles restent relégués en marge de ce dispositif. Les incertitudes demeurent sur les conditions de formation des lauréat-es de ces concours qui seront nommé-es directement en responsabilité de classes. Pour le SNUEP-FSU, cela fragilise encore l'attractivité du métier et confirme le manque de reconnaissance de la voie professionnelle.

Quid de la formation post-concours ?

La formation sera majoritairement axée sur la maîtrise disciplinaire et la didactique mais abordera également l'école inclusive, le numérique éducatif, etc., autant de sujets à intégrer en peu de temps.

Les lauréat-es dans les disciplines générales qui n'étaient pas contractuel-les auparavant ou ne détiennent pas de master auront une formation de 2 ans pour valider un Master Enseignement et Éducation (M2E). En M1, les reçu-es seront « élèves fonctionnaires » rémunérés 1400 € net mensuels et devront réaliser 12 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée en plus des 500 à 550 heures de formation. En M2, elles et ils seront fonctionnaires stagiaires avec un mi-temps en responsabilité de classe et 250 heures de formation. Titularisé-es, les collègues devront ensuite servir pendant 4 ans sous peine de devoir rembourser une partie des sommes reçues en M1.

Les lauréat-es des disciplines professionnelles ou détenant un M2 seront directement fonctionnaires stagiaires avec une classe en responsabilité à mi-temps ainsi que des formations à l'INSPÉ.

Les ex-contractuel-les seront à temps complet en classe avec des journées de formation dans l'année.



© Marie-Caroline Guérin

“ Je suis contractuelle en Economie-Gestion depuis plus de 3 ans, en LP. Titulaire d'un DUT Technique de Commercialisation, je vais tenter cette année le CAPLP interne Commerce-Vente. Je peux le faire parce que le concours est toujours accessible à niveau bac +2. Cela n'aurait pas été possible si le niveau avait été rehaussé à bac+3. Les militant-es du SNUEP-FSU ont œuvré pour cela et je les en remercie. ”

Virginie PETOLON,

PLP contractuelle en Économie-Gestion, Châteauroux



SE FORMER

Une vraie formation pour les non-titulaires



© Marie-Caroline Guérin

En cette rentrée 2025, le recours au recrutement de non-titulaires s'amplifie toujours, portant à 20 % le nombre de contractuel·les parmi les PLP. Ces agent·es, souvent placés devant les élèves sans aucune formation,

sont mis·es en difficulté dès leur prise de fonction. L'utilisation des supports institutionnels, la didactique, la psychologie des adolescent·es, etc., sont des thèmes qui doivent être abordés avec les nouveaux enseignant·es dès leur recrutement. Leur formation universitaire ne les a pas forcément préparés à ces compétences. Une inspection conseil n'est pas une formation, d'autant qu'elle se transforme souvent en inspection couperet qui met fin au contrat pour non-maîtrise des pratiques pédagogiques. Mais comment et quand ces collègues auraient-ils pu se former ? Le SNUEP-FSU demande une réelle formation assurant une entrée dans le métier dans de bonnes conditions. ■



BON À SAVOIR

Conditions de recrutement pour les disciplines professionnelles

La distinction entre sections professionnelles et sections des métiers disparaît.

Un·e futur·e candidat·e souhaitant se présenter au CAPLP externe doit remplir l'une des conditions suivantes :

■ être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent) et justifier de 7 ans d'expérience professionnelle ;

■ être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (BTS, DUT) et justifier de 5 ans d'expérience professionnelle ;

■ être titulaire d'une licence (niveau 6), qui permet également de se présenter au concours.

Le grand flou de l'affectation en stage

Le ministère souhaite que les lauréat·es en L3 puissent rester dans leur académie de concours mais dans la limite des capacités d'accueil des INSPÉ. Aussi, celles et ceux qui réussiront le concours L3 tout en possédant un master seront affectés au barème après les candidat·es L3 et les ex-contratuel·les. Cette mesure amènera probablement ces stagiaires à être affectés dans des académies éloignées malgré des bonifications familiales ou une RQTH. L'objectif du ministère est d'orienter les candidat·es ayant un master vers les concours M2 plutôt que L3.

Le ministère veut appliquer cette règle à l'ensemble des concours sans prendre en considération le fait que les CAPLP au niveau master ont disparu¹. Ainsi, les candidat·es avec un master n'ont pas d'autre choix que de se présenter

au concours L3 et se retrouveront doublement pénalisés, et par la suppression du concours M2 et par une affectation au barème.

Pour les disciplines professionnelles, le projet prévoit également la priorité aux lauréat·es L3. Les titulaires d'un M2 et/ou d'un diplôme avec ancienneté dans le privé seront affectés au barème avec de plus faibles possibilités de rester dans l'académie désirée. S'ajoutent à cela les fermetures possibles et les regroupements de certains INSPÉ, pour les disciplines à petits effectifs, qui entraîneront des difficultés supplémentaires d'affectation.

Le SNUEP-FSU a interpellé le ministère sur le risque d'augmentation de démissions chez les PLP, corps qui en a déjà le taux le plus élevé. Une fois de plus, cette réforme a été pensée sans tenir compte de la spécificité des PLP. ■

1. Hormis Maths-Sciences et Lettres-Histoire pour trois années encore.



CHIFFRES CLÉS

-2419

C'est le nombre de postes non pourvus au CAPLP depuis 2018, soit 16,6 % des places offertes. Cet effondrement inédit résulte d'une politique délibérée de casse : moins de moyens, moins de formation, moins de perspectives pour les élèves et pour les PLP.

4

Les lauréat·es qui suivent les 2 ans de formation s'engagent à servir 4 ans ou, à défaut, à rembourser une partie des revenus touchés pendant leurs études. Cette obligation va à contre-courant d'une amélioration de l'attractivité.

REPÈRES



Améliorer l'attractivité : c'est l'argument avancé pour réformer une nouvelle fois les concours et la formation initiale des enseignant·es. Les besoins pour des professeur·es de lycée pro restent traités à la marge quand ils ne sont pas oubliés ou déconnectés des autres corps enseignants. Malgré la valse des gouvernements, cette réforme conçue à la va-vite est maintenue.



Former les enseignant·es qui entrent dans le métier : c'est l'objectif principal d'une réforme qui veut limiter la dimension réflexive et l'exercice de la liberté pédagogique dans le cadre des programmes. La majorité des PLP seront directement en responsabilité d'élèves avec une formation pédagogique réduite, voire inexistante.



Créer une usine à gaz : c'est ce que réussit le ministère pour l'affectation en stage, compliquée par les mouvements différenciés entre les stagiaires 9h et 18h. De nouvelles contraintes vont engendrer des situations intenable et finalement entrainer des renoncements au CAPLP. Le SNUEP-FSU exige des changements profonds.



Le SNUEP-FSU s'oppose à ce projet contraire aux intérêts des futur·es PLP. Il revendique un niveau de qualification des PLP reconnu par la délivrance Master et une réelle formation didactique et pédagogique pour tou·tes les PLP, passant par un plan de titularisation pour les contractuel·les qui le souhaitent.

Pour une formation initiale ambitieuse

Les réformes du recrutement qui se succèdent, sans jamais répondre aux véritables enjeux, brouillent les pistes et accentuent la crise d'attractivité du métier.



SE FORMER

Trop souvent considérée comme un outil de gestion des ressources humaines, la formation continue se réduit alors à une simple adaptation aux réformes imposées par le ministère. Pour le SNUEP-FSU, la formation doit toucher l'ensemble des personnels de lycée professionnel et se faire sur le temps scolaire, en présentiel. Nous refusons le développement grandissant de la formation à distance (e-learning, M@gistère), à caractère obligatoire, ainsi que toutes les formations durant les vacances scolaires.



© Marie-Caroline Guérin

Pour le SNUEP-FSU, certaines évolutions vont dans le bon sens. L'élévation du niveau de qualification des enseignant·es devrait être reconnue par un véritable diplôme : un master professionnel spécifique aux professeur·es de lycée professionnel. De même, la mise en place de parcours de préprofessionnalisation dès la licence pourrait ouvrir la voie à des recrutements plus justes socialement, à condition qu'ils soient accompagnés de statuts et de rémunérations dignes. Nous défendons aussi des concours nationaux, garantissant l'égalité de traitement.

Mais d'autres choix politiques menacent l'avenir de la voie professionnelle.

L'absence de parcours de formation clair laisse craindre l'émergence d'une offre privée ou, pire encore, l'absence de formation. Les concours eux-mêmes sont modifiés : l'accent est mis sur le savoir-être et les comportements attendus, au détriment des savoirs disciplinaires. L'épreuve d'entretien professionnel à l'oral consacre cette logique managériale.

Le SNUEP-FSU revendique un plan ambitieux : ouverture de postes en nombre suffisant, maintien de voies d'accès diversifiées, et, surtout, mise en place d'un véritable pré-recrutement assorti d'un statut et d'une revalorisation salariale. ■



COMPLÉMENTAIRES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Protection sociale, une solidarité écornée

Avec la mise en place de la PSC, l'esprit de solidarité qui a guidé la conception de la Sécurité sociale en 1945 est remis en cause.

Après maints reports, le ministère a retenu la date du 1^{er} mai 2026 pour l'application de la souscription obligatoire des agent·es au contrat collectif qu'il a conclu avec l'alliance privée MGEN-CNP.

Cette mesure libérale implique une participation de l'employeur public à hauteur de 50 % de la cotisation d'équilibre fixée en tout à 77,06 €/mois en 2026, mais maintient une certaine solidarité entre les agent·es avec une cotisation composée d'une part forfaitaire commune et d'une part proportionnelle fondée sur le traitement brut de l'agent·e. Le SNUEP-FSU dénonce cependant une rupture de solidarité avec les retraités.

La PSC rend obligatoire la part complémentaire santé, c'est-à-dire la couverture des risques maladie, maternité ou accident, et elle offre deux options facultatives. Mais la prévoyance, qui couvre les risques décès, l'incapacité (congé longue maladie) et l'invalidité, est seulement optionnelle.

Le SNUEP, avec la FSU, dénonce ce découplage et défend le remboursement à 100 % des soins prescrits dans un esprit de solidarité et d'égalité aux droits à la santé. ■

Le SNUEP, avec la FSU, défend le remboursement à 100% des soins prescrits

Abdoul Faye



BON À SAVOIR

Affiliation

Tou·tes les agent·es seront contacté·es entre octobre 2025 et avril 2026 pour un parcours d'affiliation de 21 jours via la boîte mail professionnelle. Chaque agent·e sera accompagné·e jusqu'à l'activation effective des droits à compter du 1^{er} mai 2026. Attention, sans réaction, l'affiliation sera imposée. Le SNUEP-FSU alerte sur la nécessité de se couvrir également en prévoyance avec le contrat collectif proposé.

EN BREF

ISOE : des nouveautés

Jusqu'ici, un rappel de rémunération était prévu lorsqu'un·e collègue pacté·e n'avait pas effectué toutes les heures pour lesquelles il ou elle s'était engagé·e. Un décret du 8 septembre dernier permet désormais, si elle ou il est toujours dans l'établissement, de prolonger l'effectivité de ses missions jusqu'au 31 octobre suivant. Pour le SNUEP-FSU, l'augmentation des salaires

doit passer par la hausse du point d'indice et non par du travail supplémentaire et la multiplication des primes. ■

Muriel Billaux

Le projet de réforme du mouvement aux oubliettes !

Le ministère voulait refondre en profondeur les règles du mouvement des enseignant·es du 2^d degré, sources de frustrations, stigmatisantes et ne permettant pas de pallier la pénurie ou de constituer des équipes pérennes. Son projet, qui obérait les situations familiales ou

médicales des collègues, a finalement été abandonné sous la pression des organisations syndicales et notamment de la FSU.

Le SNUEP était déjà intervenu pour le maintien de certaines règles comme celles favorisant le rapprochement de conjoint. Si notre action a été efficace, il faudra rester vigilant pour qu'une telle refonte ne réapparaisse pas. ■

Frédéric Allègre

Mutations Inter 2026 : ne restez pas seul·es !

Le mouvement Inter 2026 approche avec ses règles

et opacités : ne restez pas seul·es si vous souhaitez demander votre mutation pour une autre académie. Afin d'être guidé·es et informé·es, contactez les sections académiques du SNUEP-FSU ou les commissaires paritaires nationaux du SNUEP en écrivant à capn@snupe.fr. Nos militant·es vous aideront à comprendre les règles, la stratégie à adopter dans la formulation de vos vœux, et vous indiqueront les justificatifs à fournir pour faire valoir votre situation personnelle. ■

F.A.



© Marie-Caroline Guérin

Le projet de généralisation d'Avenir Pro, censé augmenter l'insertion professionnelle des élèves, a été présenté au Conseil supérieur de l'Éducation du 1^{er} octobre. Fondé sur une coopération étroite avec France Travail et les Missions Locales, ce dispositif se déploie sans bilan préalable, au détriment de l'objectif de poursuite d'études.

L'INSERTION PLUTÔT QUE LES ÉTUDES

AVENIR PRO : ÉVOLUTIONS À VENIR

Le dispositif Avenir Pro se déclinera dorénavant en 2 volets : le premier en terminale bac pro ou CAP avec des conseiller·ères (France Travail ou Missions Locales) qui interviendront à minima lors de 4 ateliers de 1 à 2 heures et d'entretiens individuels.

Le second, « Ambition Emploi », devait être une mission du pacte en LP : accompagner pendant 4 mois maximum, après l'examen, des élèves volontaires qui auraient échoué ou n'auraient pas trouvé de solution d'emploi ou de poursuite d'études. L'échec de cette « brique » du pacte a conduit à confier cette mission dénommée « Avenir Pro + » à France Travail, en coresponsabilité avec l'Éducation nationale. Aucune précision sur sa mise en œuvre n'a été apportée, en dehors d'une convention signée avec l'opérateur et la promesse d'une circulaire à venir !

Le SNUEP-FSU rappelle son opposition à ces dispositifs. Le LP est un établissement de formation qui ne doit pas se transformer en structure d'accueil et d'insertion. Les heures Avenir Pro doivent être réparties sur les heures d'Accompagnement au Parcours pour éviter de rogner davantage les cours disciplinaires.

Pour le SNUEP-FSU, c'est tout au long de leur formation auprès des enseignant·es PLP que nos élèves se préparent à une poursuite d'études et à leur insertion professionnelle. ■

Céline Droal

Le LP est un établissement de formation qui ne doit pas se transformer en structure d'accueil et d'insertion.



S'INFORMER

PPO : nouvel outil dans la course aux objectifs

La note de service du 3 juillet 2025 prévoit la conception au sein de chaque établissement d'un Plan Pluriannuel d'Éducation à l'Orientación, visant à améliorer les taux de réussite à l'examen, de poursuite d'études, d'insertion, d'attractivité... Les dispositifs Avenir Pro et Avenir Pro + devraient donc s'insérer dans ce PPO. Or, les chef·fes d'établissement ne semblent pas s'être encore saisi·es de cette dernière innovation. Affaire à suivre.... ■

C. D.



BON À SAVOIR

Avenir Pro + contre le droit au redoublement

Le SNUEP-FSU rappelle l'existence du droit au redoublement en terminale. Il est peu respecté, par manque de places, et peu connu des élèves. Le dispositif Avenir Pro + risque de lui porter le coup de grâce. Or, il est plus profitable pour un·e élève de refaire une année de formation complète dans le cadre scolaire, auprès d'enseignant·es, en vue d'obtenir un diplôme, plutôt que 4 mois de cours allégés sans contenu précis et sans garantie d'obtenir une réelle qualification, auprès de conseiller·ères en insertion. Le SNUEP-FSU exige que la priorité soit donnée au redoublement pour tout·e élève échouant à l'examen. ■

C. D.

UNE ORGANISATION POUR LES ENTREPRISES

Le rythme s'accélère en lycée pro

Un temps de formation de plus en plus contraint et disséminé, des déplacements de plus en plus complexes : le quotidien des lycéen·nes pros est sportif.

Les réformes mises en œuvre dans la voie professionnelle sont un bon exemple de la dégradation des différents temps de la vie des jeunes. La diminution des temps de formation a fortement nui aux conditions d'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'obtention du diplôme, sans permettre pour autant d'améliorer l'accès aux activités sportives et/ou socio-culturelles extrascolaires des jeunes des milieux populaires qui en sont éloigné·es. L'ensemble des dispositifs (AP, co-intervention, heure projet, intervenant·es extérieur·es...) ont aussi fortement détérioré les emplois du temps des élèves. Le dernier dispositif en cours, le parcours en Y, en est peut-être le pire exemple.

Les élèves de LP sont aussi soumis à des contraintes spécifiques. Elles et ils ont souvent les plus longs temps de trajet pour se rendre dans leur lycée et doivent aussi gérer l'alternance période de formation au lycée / PFMP qui n'est pas toujours organisée dans l'objectif d'une meilleure acquisition des apprentissages.

Le développement de l'apprentissage pour des jeunes mineur·es illustre aussi cette problématique. On voit bien qu'ici l'intérêt de la/du jeune s'efface derrière l'intérêt de l'entreprise et que l'acquisition de l'ensemble de la culture commune passe au second plan. ■

Jérôme Dammerey



BON À SAVOIR

Des objectifs inavoués sous couvert du CESE ?

Le président de la République a pris l'initiative de convoquer une Convention citoyenne sur le thème du temps de l'enfant (jusqu'à 17 ans), sous couvert de lui apporter plus de bien-être et une meilleure santé. La Convention réunit 140 citoyen·nes tiré·es au sort, sous l'égide du Conseil Économique Social et Environnemental, mais les objectifs réels pourraient bien être ailleurs. ■



© Marie-Caroline Guérin



Lorsqu'E. Macron a annoncé le 2 mai 2025 une nouvelle Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, la FSU et ses syndicats de l'Éducation ont dénoncé fermement une opération de communication ayant pour but de détourner l'opinion publique des vrais enjeux de l'école.

Aujourd'hui, l'école est en crise, elle manque de tout. Alors que le débat sur

Une Convention des temps de l'enfant : pour quoi faire ?

le temps scolaire risque de d'alimenter les discours de celles et ceux qui prônent « moins d'école publique », accusant les enseignant·es d'avoir trop de vacances et de ne pas travailler assez, le SNUEP-FSU poursuit son combat contre la privatisation de la formation professionnelle initiale et le transfert des apprentissages aux entreprises via l'augmentation des PFMP ou le développement de l'alternance.

Nous réaffirmons que c'est de plus d'école, et d'une école plus ambitieuse dont les jeunes ont besoin, en particulier celles et ceux issu·es des milieux populaires. Si l'objectif de la Convention était réellement de répondre à la question

« Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? », il devrait en ressortir des propositions pour mettre fin au zonage actuel des vacances scolaires et plus globalement pour que ne soient plus privilégiés les intérêts économiques au détriment de l'intérêt des enfants. Ce qui est urgent, c'est d'augmenter les moyens et de mettre en œuvre des réformes enfin utiles à la lutte contre les inégalités scolaires plus que jamais corrélées aux inégalités sociales. ■

J.D.

La Convention citoyenne ouverte en juin 2025 sur les « temps de l'enfant » doit revoir les rythmes scolaires mais en occulte surtout les enjeux fondamentaux : une école plus égalitaire et moins déterministe. Entretiens avec Stéphane Bonnéry, Professeur en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8, spécialiste des questions d'inégalités scolaires, de politiques éducatives, et Coralie Benech, co-secrétaire générale du SNEP-FSU.

Propos recueillis par Sigrid Gérardin

POURQUOI LA RÉDUCTION LES INÉGALITÉS SOCIALES

« La réduction du temps scolaire oblige les élèves à apprendre plus vite, en moins de temps, les stressant et les pénalisant »

Quel bilan tirer des différentes réformes sur les rythmes ?

Stéphane Bonnéry : La Convention citoyenne met le doigt sur de vraies questions, mais posées à l'envers. Mon ouvrage les remet à l'endroit, en synthétisant des articles de recherches qui depuis 50 ans décodent les réelles logiques de ces réformes. Les élèves vivent l'école sous l'angle du stress. Ce sont les réformes successives avec les évaluations permanentes, Parcoursup... qui génèrent de l'angoisse.

La réduction du temps scolaire, énorme depuis 50 ans, oblige les élèves à apprendre plus vite, en moins de temps, les stressant et les pénalisant quand leur famille n'a pas de connivence avec l'école. En primaire, les enfants ont été spoliés de presque deux ans de scolarité avec la fin des cours les samedis matin et la quasi-disparition des très petites sections, surtout en ZEP. Au collège, c'est une demi-année d'heures disciplinaires perdue. Dans la voie professionnelle, c'est encore pire. Le bac pro en 3 ans a fait perdre une année d'enseignement, alors même que ces élèves ont besoin de plus de temps pour comprendre et apprendre.

Peux-tu expliquer ce que tu évoques dans ton livre et plusieurs articles : la question du temps scolaire et de l'entraînement à la concentration ?

S. B. : Les élèves plus fatigables ont été moins entraînés dans leur famille à se concentrer sur des savoirs savants. C'est une réalité sociale. La mauvaise conclusion qui en est le plus souvent tirée, c'est qu'il faudrait réduire leur temps à l'école pour éviter de les fatiguer ! C'est raisonner à l'envers et aggraver le problème : où, mieux qu'à l'école, peuvent-ils s'exercer à cette activité très spécifique qu'est l'étude des savoirs savants, et ainsi devenir plus endurant-es dans l'activité d'étude ? L'ouvrage s'appuie sur la recherche pour montrer que les élèves les moins « fatigables » sont au contraire une minorité qui a les emplois du temps les plus chargés, y compris sur le temps de « loisirs » avec une sur-



intensification scolaire : « école de musique, d'arts plastiques, de rugby... ». Réduire le temps d'école obligatoire, et transférer les contenus aux loisirs privés, donc optionnels, c'est accroître les déterminismes sociaux, en prétendant les combattre.

Quelles seraient les mesures essentielles pour lutter contre les inégalités sociales et faire réussir toutes les élèves ?

S. B. : D'abord, pour éviter d'aggraver les inégalités sociales et genrées, il faut cesser de réduire le temps scolaire. Car si l'on supprime des contenus obligatoires, comme

c'est le projet pour l'EPS et les enseignements artistiques, alors on condamne une majorité de jeunes à un analphabétisme culturel et sportif.

Ensuite, il faut recréer une vraie formation d'enseignant-es, libérée de la caporalisation pédagogique, afin qu'elle puisse se nourrir des recherches diverses : dans tous les pays où le pouvoir politique décrète quelles recherches écouter ou pas, cela a toujours mal fini.

Surtout, il faut revaloriser, financièrement et symboliquement la fonction d'enseignant-e, pour que les professeur-es aient les moyens de mieux remplir leur mission. ■

“ Réduire le temps d'école obligatoire, et transférer les contenus aux loisirs privés, donc optionnels, c'est accroître les déterminismes sociaux, en prétendant les combattre.”

DU TEMPS SCOLAIRE AGGRAVE-T-ELLE ET GENRÉES ?



LES ATTAQUES

Moins de temps scolaire, moins de salaire

L'unique stratégie des réformes : la baisse drastique et continue des heures d'enseignement.

- 2009 : - 25 % du temps scolaire.
- 2018 : - 4 heures par semaine.
- 2024 : - 6 semaines (170 heures).

Objectif : dévaloriser le bac pro pour maintenir de bas salaires.



À lire pour comprendre

Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats, Stéphane Bonnéry, 2025, Éditions de la Fondation Gabriel Péri.

« Se centrer sur la question des rythmes, c'est ne pas tenir compte des différences individuelles »

Un des arguments présentés pour une réforme des rythmes scolaires est que les élèves français-es ont plus d'école que leurs camarades européen·nes : qu'en est-il ? Est-ce la bonne entrée ?

Coralie Benech : Cette entrée par le temps passé à l'école est très restrictive. Même si des données montrent que sur certains cycles les élèves français ont plus d'heures d'enseignement obligatoire sur un an, elle ne prend pas en compte l'ensemble du système scolaire : le nombre d'années obligatoires sur l'ensemble de la scolarité ou encore le nombre de disciplines enseignées. Il est vrai que le temps des vacances scolaires en France est plus important sur l'ensemble de l'année par rapport à d'autres pays mais elles sont plus courtes l'été contrairement aux idées véhiculées.

Se centrer sur la question des rythmes est une mauvaise entrée car elle ne tient pas compte des différences individuelles : on ne peut pas questionner la fatigue des élèves, sans interroger leur milieu social ni prendre en compte un ensemble de paramètres rarement mis en parallèle : nombre d'élèves par classe, nombre d'heures de permanence, temps de trajet, accès aux activités sportives de l'établissement, succession de séquences d'enseignement...

Certains médias, relayant les « chronobiologistes » plébiscitent le modèle allemand : matières fondamentales le matin, sport l'après-midi : qu'en penses-tu ?



C. B. : C'est une très mauvaise idée ! D'abord, cette mise en place est infaisable sauf à enseigner autre chose que de l'EPS (comme de l'activité physique quotidienne). Le manque d'installations sportives en France rend impossible cette organisation. Les créneaux des installations sportives sont occupés du lundi matin au vendredi après-midi par les écoles primaires et les élèves du secondaire. D'autre part, cette organisation en Allemagne a montré de nombreuses limites car seul·es les élèves issu·es des catégories socio-professionnelles favorisées pratiquent de la musique ou du sport l'après-midi dans des clubs. De nombreux Länder reviennent sur cette organisation en incluant l'EPS dans les enseignements obligatoires. De manière plus générale, c'est aussi la

question de la vision des apprentissages en EPS : la voit-on comme une forme de défouloir, ou comme une discipline où les élèves doivent s'approprier des savoirs et donc être aussi disponibles que pour l'ensemble des autres disciplines ?

Que propose le SNEP-FSU pour faire réussir tous·tes les élèves ?

C. B. : Le SNEP-FSU porte depuis toujours l'idée du plus et mieux d'école comme rempart fondamental contre les inégalités sociales et de genre. Plus l'élève aura de temps d'apprentissage dans de bonnes conditions, plus elle ou il aura de chances de réussir. Ainsi le SNEP-FSU porte de manière forte la question de 4 heures d'EPS pour tou·tes les élèves de la sixième à la terminale dans un système repensé avec un élargissement du temps scolaire. Cette augmentation permettrait d'avancer sur la question des inégalités d'accès à la culture sportive et aussi de répondre aux enjeux actuels de santé et de sédentarité. ■

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant